

la principale question dans le comté de Laval.

M. LEONARD : C'est la même objection que l'ancien ministre des Travaux publics (M. Tarte) nous faisait dans le temps.

M. DEMERS : Mon honorable ami s'illusionne s'il croit qu'il a été élu sur cette question du tarif. Le tarif ne passionne pas les masses, c'est son chef, l'honorable député de Jacques-Cartier,—puisqu'il le réclame encore,—qui a énoncé cette proposition dans un discours dont je trouve le rapport dans "La Presse" du 1er de mars 1904, où il dit : "Pouvez-vous enthousiasmer les gens avec le tarif ?"

Diverses circonstances expliquent le résultat de cette élection: une double candidature libérale, conséquemment division parmi nos amis; la sympathie naturelle de l'électorat pour un enfant du comté luttant contre un non-résident.

Il me semble que mes honorables amis de la gauche n'ont pas réussi à établir leur cause. Ils n'ont pas prouvé que les produits américains étaient vendus à sacrifice; ils n'ont pas établi non plus que l'industrie maraîchère n'est pas prospère. J'ai l'avantage, M. l'Orateur, d'être en relations professionnelles avec les maraîchers des alentours de Montréal et je sais personnellement qu'il n'y a pas de classe plus prospère que la leur.

M. DAVID HENDERSON (Halton) : La Chambre doit remercier l'honorable député de Peel (M. Blain) d'avoir soulevé de nouveau cette question qui n'a rien perdu de son actualité. A mon sens, le marché domestique est le plus précieux de tous pour nos cultivateurs, nos maraîchers et tous les producteurs de ce pays. C'est celui qui intéresse davantage tous les producteurs puisque le Canada consomme de 80 à 90 pour cent de tous ses produits agricoles. Il est donc du devoir du gouvernement d'employer tous les moyens légitimes à sa disposition pour protéger ce marché et le garder à nos nationaux.

Si une nation étrangère menaçait d'envahir notre territoire, l'honorable ministre de la Milice et de la Défense ferait appel à toutes les forces dont il peut disposer pour repousser l'invasion. L'honorable ministre des Finances a le même devoir de se servir du tarif dont la garde lui est confiée, pour empêcher l'envahissement du marché canadien par le surplus de production des Etats-Unis et des autres pays. Ces deux résistances sont aussi légitimes l'une que l'autre et personne, pas même vous, M. l'Orateur, ne voudriez blâmer l'honorable ministre de la Milice de faire tout en son pouvoir pour repousser une invasion territoriale de notre sol. L'envahissement de nos marchés par la surproduction des pays étrangers est tout aussi préjudiciable aux intérêts du pays, et j'espère, M. l'Orateur, que vous vous joindrez à nous pour appuyer la motion de l'honorable député de Peel et obtenir une protection plus efficace de notre marché domestique.

M. L. P. DEMERS.

Depuis vingt-cinq ans la protection est la politique avouée du Canada. La politique nationale a été inaugurée en 1878 et le pays a alors décidé que les produits agricoles du Canada devaient être protégés. Il est vrai que depuis quelques années, nous avons perdu une partie de cette protection.

Il est regrettable que le gouvernement actuel, par son tarif de 1897, ait manqué à son devoir au point d'abaisser le tarif sur plusieurs produits agricoles importants. Il est regrettable aussi que le gouvernement, refusant de tenir compte des changements survenus qui exigeaient une plus forte protection que par le passé, ait négligé de rendre à la classe agricole la justice à laquelle sa position, son importance et sa richesse lui donnaient droit.

Je parlerai surtout ce soir de la culture des menus fruits, la question de la culture des légumes ayant été traitée à fond par les orateurs qui m'ont précédé. Je dirai un mot de certaines remarques faites par l'honorable député de Brant (M. Heyd). Il semble trouver ridicule l'idée de protéger le beurre, le fromage, le lard, sous prétexte que nous en importons très peu, comparativement à ce que nous produisons. J'espère réussir à lui démontrer que cette prétention n'a rien de ridicule. Cette question intéresse vivement tous nos cultivateurs et si nous importons très peu de lard, comparativement à ce que le Canada en produit, ce n'est pas une raison pour abolir les droits sur cet article, ni pour refuser d'élever le tarif actuel.

Prenons, par exemple, le lard au baril. L'an dernier, nous avons importé 5,637,000 livres de lard en baril et je crois que c'est un chiffre imposant. Mais le fait qu'il importe surtout de faire ressortir est celui-ci : On nous dit que l'Angleterre est notre grand marché pour l'écoulement de notre jambon et de notre bacon; c'est là que nous exportons la plus grande partie de notre lard, et on ajoute qu'il importe peu que notre marché soit protégé ou non, puisque nous trouvons en Angleterre un marché pour tout ce que nous produisons. Mais, M. l'Orateur, ni l'honorable député de Brant, ni personne n'ont encore pu inventer un cochon qu'on puisse convertir entièrement en jambon et en bacon. Il y a toujours une partie du cochon dont on ne fait pas de jambon ni de bacon, et qu'on ne peut pas vendre en Angleterre. Si ce dernier pays est prêt à acheter tout le jambon et tout le bacon que nous pouvons lui vendre, nous ne pouvons pas exporter les épaules, les côtes, les reins, les pieds, les têtes. Toutes ces parties doivent être vendues au Canada et si nous permettons aux produits américains d'envahir notre marché de manière à empêcher nos fabricants de salaison de vendre les parties du cochon impropres à l'exportation, que feront-ils ? Ils ne leur reste que deux partis à prendre; ou diminuer les prix qu'ils paient aux cultivateurs pour les porcs sur pied, ou fermer les portes de leurs établissements.